

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



2025

Avis de convocation
Assemblée Générale Ordinaire

19 septembre 2025 à 9h30
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort - Salon America

SOMMAIRE

1	Invitation à l'Assemblée Générale	3
2	Participer à l'Assemblée Générale	4
3	Composition du Conseil d'Administration au 31 mars 2025	6
4	Assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 2025	7
	4.1 Ordre du jour	7
	4.2 Rapport du Conseil d'Administration	8
	4.3 Texte des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	10
5	Chiffres clés	12
6	Examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2024/2025	13
	Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2024/2025	13
	6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2024/2025	14
	6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2024/2025	14
	6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2024/2025	15
	6.1.3 Résultats consolidés 2024/2025	19
	6.1.4 Bilan consolidé au 31 mars 2025	22
	6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2024/2025	23
	6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	25
	6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	26
	6.2 Investissements et perspectives	27
	6.2.1 Investissements réalisés	27
	6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives	28



The English version of this Document is available on our website : montecarlosbm-corporate.com

1

Invitation à l'Assemblée Générale



Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société des Bains de Mer, qui se tiendra le **vendredi 19 septembre 2025, à 9 h 30**, au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, salon America, 40 avenue Princesse Grace, à Monaco.

Cette réunion a pour objet de vous informer sur la vie de votre entreprise, ainsi que de répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser, quel que soit le nombre d'actions en votre possession.

Je souhaite vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, ou en votant par correspondance, ou encore en **donnant pouvoir** au Président de l'Assemblée ou à tout autre actionnaire de votre choix.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à l'Assemblée, l'ordre du jour et le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Enfin, nous vous proposons de consulter notre Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2025 en version digitale interactive, à partir de notre site internet (fr.montecarlosbm-corporate.com). Ce Document d'enregistrement universel au 31 mars 2025, élaboré pour la première fois, pour sa partie extra-financière, selon la Directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), à laquelle le Groupe S.B.M. est désormais soumis, en sa qualité de société cotée sur Euronext, inclut également le rapport de votre Conseil d'Administration.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces résolutions, et vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire, l'expression de mes salutations les plus dévouées.

Stéphane Valeri
Président-Délégué

Participer à l'Assemblée Générale

Les conditions de participation à l'assemblée générale sont définies par l'article 30 des statuts de la Société :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'assemblée.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. »

Vous pouvez donc assister personnellement à l'Assemblée, ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix à l'aide du formulaire de vote joint à cette convocation et détaillé ci-après. Afin d'optimiser la préparation de l'Assemblée Générale, nous vous remercions de transmettre votre choix dans les plus brefs délais.

La Société Générale assure la centralisation des Assemblées Générales de la Société :

Société Générale (SGSS), Service des Assemblées Générales, CS 30812, 44308 NANTES CEDEX 3.

Les actions détenues ou représentées doivent être inscrites ou transférées sur le Registre Nominatif de la Société tenu par la SGSS, au plus tard le **9 septembre 2025** (date de règlement-livraison Euroclear correspondant au transfert de propriété des actions).

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires.

A Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale

B Vous souhaitez voter par correspondance

C Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale

D Vous souhaitez donner pouvoir

DATEZ et SIGNEZ ici, quel que soit votre choix

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important** : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci **ou** les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - **Whichever option is used, shade box(es) like this**, **date and sign at the bottom of the form**

A Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.**

MONTE-CARLO SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Place du Casino
 Principauté de Monaco
 Société Anonyme Monégasque
 au capital de 24 516 661 Euros
 R.C.S. Monaco 56 S 523 - Siren: 775 751 878

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
 convoquée le 19 septembre 2025 à 09h30
 Au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort - Salon America
 40 avenue Princesse Grace - 98000 MONACO

ORDINARY GENERAL MEETING
 convened on September 19, 2025 at 09:30 a.m.
 At Monte-Carlo Bay Hotel & Resort - Salon America
 40 avenue Princesse Grace - 98000 MONACO

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account Vote simple / Single vote
 Nominatif / Registered Vote double / Double vote
 Nombre d'actions / Number of shares Porteur / Shareholder
 Nombre de voix - Number of voting rights

B **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**

Je vote (1) à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, **À L'EXCEPTION** de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquelles je vote NON ou je m'abstiens.
I vote (1) at all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this for which I vote No or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci la case correspondante à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this

	Out / yes	Abstention	Out / yes	Abstention
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	H	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
31	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
32	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
33	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
34	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
36	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
38	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
40	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
41	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
42	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
43	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
44	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

C **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

D **JE DONNE POUVOIR À :**
I HEREBY APPOINT :
 M, Mme, Mlle ou Raison Sociale / Mr, Mrs, Miss or Corporate Name
 Adresse / Address

Signature (Signature)
 Date (Date)

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (Les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire.) / **Signature, first name, address of the shareholder (change regarding this information have to be notified in relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (GENERAL INFORMATION)**

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
 To be considered, this completed form must be returned no later than:
 à la banque / to the bank 19 septembre 2025 / September 19, 2025

A – Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale :

Noircissez la case A du formulaire ci-joint, puis datez et signez en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

Le formulaire doit être retourné à la SGSS.

À compter du 8 septembre 2025, vous recevrez une carte d'admission qui vous sera réclamée à l'entrée de la salle. Pour être assurés de la recevoir en temps utile, vous êtes invités à en faire la demande le plus rapidement possible.

Au cas où vous seriez mandataire d'autres Actionnaires, nous vous engageons à joindre à votre formulaire les pouvoirs dûment établis par les mandants.

Pour toute demande de carte d'admission au nom d'une personne morale, le formulaire devra être accompagné d'un pouvoir de représentation. Une pièce d'identité du représentant légal devra être présentée le jour de l'Assemblée.

B – Vous souhaitez voter par correspondance :

Noircissez la case B du formulaire ci-joint.

◆ Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration (références numériques)

Les cases correspondent aux résolutions proposées à la section 4.3 du présent document.

Si vous souhaitez voter « oui », pour toutes les résolutions soumises au vote et agréées par le Conseil d'Administration, vous ne devez noircir aucune case.

Si vous souhaitez voter « non – abstention » pour une ou plusieurs résolutions soumises au vote, noircissez la case correspondante.

◆ Projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration (références alphabétiques)

Pour chacune des résolutions soumises au vote, noircissez la case de votre choix : « oui » ou « non – abstention ».

◆ Amendements ou résolutions nouvelles qui seraient présentés en Assemblée Générale

Dans l'hypothèse où des amendements ou des résolutions nouvelles seraient présentés en assemblée ou conformément à l'article 40 des Statuts de la Société, noircissez la case de votre choix. Complétez l'identité du Mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société, si besoin.

Votre formulaire doit ensuite être daté et signé dans la case prévue à cet effet.

C – Vous souhaitez donner votre pouvoir au président de l'Assemblée Générale :

Noircissez la case C du formulaire ci-joint, puis datez et signez en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

D – Vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale :

Si vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société :

- ◆ noircissez la case D ;
- ◆ complétez l'identité du mandataire ;

◆ datez et signez en bas du formulaire dans la case prévue à cet effet.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote sur les projets de résolutions selon les recommandations du Conseil d'Administration de la Société.

Dans tous les cas, le formulaire, ci-joint, doit parvenir à la SGSS au moyen de l'enveloppe prépayée jointe, au plus tard le **17 septembre 2025**, après l'avoir dûment complété.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec la Société Générale, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 00 au +33(0)2 51 85 67 89 (numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel).

Le Document d'enregistrement universel 2024/2025 incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2025 est disponible au siège social de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Place du Casino, 98000 – Monaco (Principauté de Monaco), ainsi qu'en version électronique sur le site de la Société (fr.montecarlosbm-corporate.com).



Composition du Conseil d'Administration au 31 mars 2025

PRÉSIDENT

M. Stéphane VALERI

ADMINISTRATEURS

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA

M. Troy Fraser HICKOX

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Fabrice LARUE

M. Christophe NAVARRE

M. Laurent NOUVION

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Anthony STENT-TORRIANI

M. Pierre SVARA

UFIPAR SAS (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

4

Assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 2025

4.1 Ordre du jour

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration
- ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025
- ◆ Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024/2025
- ◆ Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024/2025
- ◆ Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- ◆ Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2025
- ◆ Renouvellement d'un Administrateur
- ◆ Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- ◆ Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

4.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 19 septembre 2025. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Sept résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 2025.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{RE} ET 2^E RÉSOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux de la Société et des comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025, dont il ressort un bénéfice de 308 264 245,84 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés du Groupe S.B.M. au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un résultat net consolidé – part du Groupe en bénéfice de 110 134 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^E RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2024/2025.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 (4^E RÉSOLUTION)

La **quatrième résolution** décide de l'affectation du résultat net social de la Société.

L'affectation proposée est la suivante :

- ◆ après avoir constaté que le bénéfice net social de l'exercice clos au 31 mars 2025 s'élève à 308 264 245,84 euros et que le report à nouveau est de 208 966 462,15 euros au 31 mars 2025 ;
- ◆ soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 517 230 707,99 euros ;
- ◆ il est proposé d'affecter le montant disponible, soit 517 230 707,99 euros, ainsi :
 - ◆ un montant de 6 165 284,92 euros serait affecté au fonds de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice tel que prévu par l'article 48 des statuts,
 - ◆ un dividende de 1,80 euro serait alloué à chaque action, soit un montant total de 44 129 989,80 euros,
 - ◆ le solde, soit un montant de 466 935 433,27 euros, serait affecté en report à nouveau.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR FABRICE LARUE (5^E RÉSOLUTION)

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Fabrice Larue arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

La **cinquième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler son mandat.

En application de l'article 12 des statuts, le mandat de Monsieur Fabrice Larue viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 13 juillet 2030.

Monsieur Fabrice Larue est membre de la Commission d'Administrateurs de Suivi et d'Accompagnement de la Mise en Conformité en Matière LCB/FT.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (6^E RÉSOLUTION)

La **sixième résolution** a pour objet de vous proposer :

- ◆ l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2024/2025 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- ◆ le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 6.1.7 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (7^E RÉOLUTION)

La **septième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2024, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 20 mars 2026. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 20 septembre 2024, à savoir :

- ◆ conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- ◆ animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- ◆ disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- ◆ disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- ◆ mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- ◆ autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- ◆ prix maximum d'achat ne devant pas excéder 130 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- ◆ montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 40 millions d'euros ;
- ◆ autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 19 septembre 2025 ;
- ◆ acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

4.3 Texte des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer de l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

Quatrième résolution

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- ◆ constate que le profit de l'exercice 2024/2025 s'élève à 308 264 245,84 euros
- ◆ constate que le report à nouveau au 31 mars 2025 est de 208 966 462,15 euros
 - ◆ soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 517 230 707,99 euros
- ◆ décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - ◆ au fonds de réserve de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice 6 165 284,92 euros
 - ◆ au dividende de l'exercice, soit 1,80 euro par action 44 129 989,80 euros
 - ◆ au report à nouveau 466 935 433,27 euros

Les droits à cette distribution seront mis en paiement par le service des titres de la Société à compter du 9 octobre 2025, le dernier jour de négociation droit attaché étant fixé au 6 octobre 2025.

Cinquième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR FABRICE LARUE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Fabrice Larue.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de Monsieur Fabrice Larue viendra à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 13 juillet 2030.

Sixième résolution

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2024/2025 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Septième résolution

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- ◆ le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 130 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- ◆ le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 40 millions d'euros ;
- ◆ cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 19 septembre 2025 ;
- ◆ l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- ◆ conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- ◆ animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- ◆ disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- ◆ disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- ◆ mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

5

Chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	2022/2023	2023/2024	2024/2025
DONNÉES CONSOLIDÉES			
Chiffre d'affaires	667,0	704,0	768,0
Résultat opérationnel avant amortissements	145,3	149,5	158,1
Résultat opérationnel	72,2	73,6	74,5
Résultat net consolidé – part du Groupe	896,2	103,9	110,1
Résultat global – part du Groupe	880,5	86,7	112,8
Capacité d'autofinancement *	131,6	152,9	160,5
Investissements	98,0	243,8	104,3
Capitaux propres	1 509,9	1 566,8	1 642,8
Trésorerie nette (endettement net) *	276,5	68,9	186,3
Effectifs moyens annuels <i>(en nombre de personnes)</i>	4 166	4 377	4 723
Cours de bourse au dernier jour de l'exercice <i>(en euros)</i>	91,80	103,00	102,50
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	2	2	2
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	215,4	221,3	215,5
Résultat opérationnel	10,8	14,6	(0,1)
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles)	1 249	1 250	1 244
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	59,0 %	59,1 %	62,2 %
Chiffre d'affaires	325,1	345,1	399,9
Résultat opérationnel	20,2	14,5	21,8
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	124,8	135,4	149,9
Résultat opérationnel	91,3	99,7	111,1

* La capacité d'autofinancement et la trésorerie nette sont définies au chapitre 4.1.5 du Document d'enregistrement universel 2025.

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2023, 2024 et 2025.

Examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2024/2025

Introduction à l'analyse des résultats de l'exercice 2024/2025

La Société des Bains de Mer et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 768 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2024/2025 contre 704 millions d'euros en 2023/2024, soit une progression de 64 millions d'euros du chiffre d'affaires. Cette amélioration de + 9 % sur l'exercice se décompose comme suit par secteur d'activité :

- ◆ une diminution du chiffre d'affaires de - 3 % pour le secteur jeux ;
- ◆ une augmentation de + 16 % pour le secteur hôtelier ;
- ◆ une hausse de + 11 % pour le secteur locatif.

Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. s'établit en bénéfice de 74,5 millions d'euros contre un profit opérationnel de 73,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de + 0,9 million d'euros.

Les secteurs hôtelier et locatif présentent des progressions significatives de leur résultat opérationnel, de respectivement + 7,3 millions d'euros et + 11,4 millions d'euros. Ces résultats positifs permettent de compenser le recul du résultat opérationnel du secteur jeux de - 14,7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2023/2024.

Le résultat financier est en profit de 35,6 millions d'euros contre 30,3 millions d'euros l'exercice précédent.

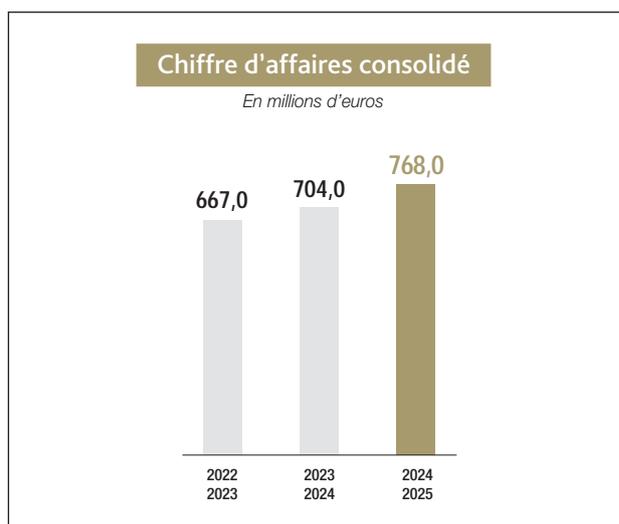
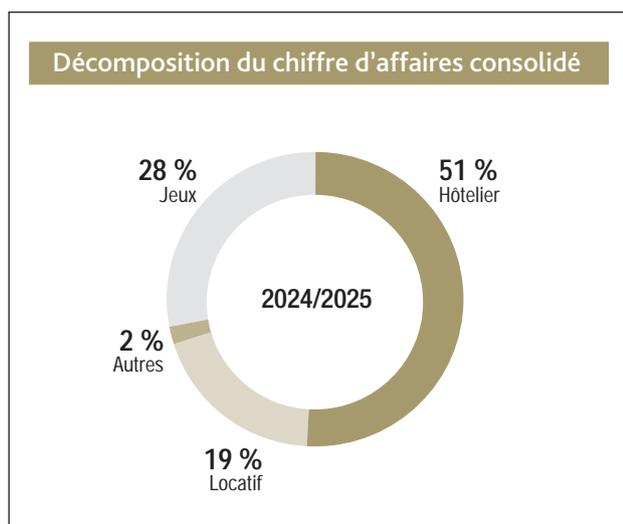
Le résultat net consolidé du Groupe S.B.M. s'établit ainsi en profit de 110,1 millions d'euros contre un profit de 103,9 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024.

6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2024/2025

6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2024/2025

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2024/2025 un chiffre d'affaires de 768 millions d'euros contre 704 millions d'euros en 2023/2024, soit une hausse de + 9 % sur l'ensemble de l'exercice.

Chiffre d'affaires Groupe par secteur <i>(en millions d'euros)</i>	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Écart <i>(en millions d'euros)</i>
Secteur Jeux	215,4	221,3	215,5	(5,7)
Secteur Hôtelier	325,1	345,1	399,9	54,9
Secteur Locatif	124,8	135,4	149,9	14,5
Autres Activités	12,7	13,8	14,5	0,7
Cessions internes	(11,0)	(11,5)	(11,8)	(0,3)
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	667,0	704,0	768,0	64,0



Pour l'exercice 2024/2025, l'ensemble des secteurs du Groupe S.B.M., à l'exception du secteur jeux, a connu une nouvelle progression de chiffre d'affaires après un exercice 2023/2024 déjà marqué par une croissance significative de l'ensemble des secteurs d'activité. Cette hausse de 64,0 millions d'euros du chiffre d'affaires, principalement portée par le secteur hôtelier, confirme le bon positionnement des offres du Resort et plus généralement de son attractivité, malgré un contexte économique et international toujours instable.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 215,5 millions d'euros contre 221,3 millions d'euros en 2023/2024. La diminution de l'activité de - 3 % par rapport à l'exercice précédent est principalement marquée sur l'activité des jeux de table, en retrait de - 7 % par rapport à 2023/2024, conséquence d'une application rigoureuse des nouvelles règles en matière de compliance, mais aussi d'un aléa inférieur à l'an passé. Le chiffre d'affaires des appareils automatiques, en retrait de - 1 % par rapport à l'exercice précédent, enregistre un léger recul qui résulte également d'un aléa moins favorable que l'exercice précédent, alors que le volume de jeu progresse quant à lui de + 5 %. Les recettes des activités annexes du secteur jeux (restauration, entrées et boutiques) sont en nette progression par rapport à l'exercice précédent,

conséquence directe de la hausse de fréquentation des casinos et de la performance de la boutique située dans l'enceinte du Casino de Monte-Carlo.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 399,9 millions d'euros contre 345,1 millions d'euros en 2023/2024, soit une progression de 54,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution favorable provient d'une progression du chiffre d'affaires de l'activité hébergement de + 10 %, positivement impactée par les croissances combinées du prix moyen par nuitée et du taux d'occupation par rapport à l'exercice 2023/2024. L'activité restauration présente également une croissance du chiffre d'affaires de + 24 % par rapport à l'exercice précédent, conséquence notamment de l'ouverture du restaurant Amazónico Monte-Carlo le 4 avril 2024 et de la réouverture de la brasserie Café de Paris Monte-Carlo en novembre 2023 après sa rénovation.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay, du Balmoral, des Villas du Sporting et du One Monte-Carlo, présente un chiffre d'affaires de 149,9 millions d'euros contre 135,4 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de + 11 %. Cette hausse est

portée par un taux d'occupation proche de 100 % du parc locatif résidentiel, par la mise en location progressive des nouveaux espaces commerciaux disponibles au Café de Paris, ainsi que par l'application contractuelle des indexations de loyers.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires de 14,5 millions d'euros contre 13,8 millions d'euros l'exercice précédent, en hausse de + 0,7 million d'euros soit + 5 %.

6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2024/2025

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2025.

SECTEUR JEUX

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 215,5 millions d'euros contre 221,3 millions d'euros en 2023/2024. La diminution de l'activité de - 3 % par rapport à l'exercice précédent s'explique par un recul de l'activité des jeux de table de - 7 %, conséquence directe d'une application rigoureuse des nouvelles règles en matière de compliance, mais aussi et surtout d'un aléa moins favorable que l'exercice précédent. Ces deux éléments impactent directement les recettes de l'activité jeux de table, même si le volume de jeu affiche une progression de + 2 %. Dans une

moindre mesure, le chiffre d'affaires des appareils automatiques diminue de - 1 % par rapport à l'exercice 2023/2024, en lien également avec un aléa moins favorable que l'exercice précédent, malgré un volume de jeu en progression. Les activités annexes progressent de + 2,4 millions d'euros, soit + 14 % par rapport à l'exercice 2023/2024 sous l'effet d'une hausse de fréquentation, d'une progression des recettes de restauration et bar ainsi que des réalisations en hausse de la boutique située au sein du Casino de Monte-Carlo.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité, étant précisé que le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux (en millions d'euros)	2022/2023	2023/2024	2024/2025	% évol.
40 % Jeux de table	93,7	92,3	85,6	(7) %
51 % Appareils automatiques	107,4	111,7	110,3	(1) %
9 % Activités annexes	14,3	17,3	19,7	14 %
100 % TOTAL SECTEUR JEUX	215,4	221,3	215,5	(3) %

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 85,6 millions d'euros pour l'exercice 2024/2025 contre 92,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, en recul de - 6,7 millions d'euros soit - 7 %. La diminution des recettes s'explique principalement par un aléa moins favorable que celui enregistré en 2023/2024. Malgré une politique de sélectivité toujours plus accrue des joueurs en lien avec des règles de compliance renforcées, le volume de jeu affiche une progression de + 2 % par rapport à 2023/2024.

Ainsi, au cumul de l'exercice 2024/2025, le drop est en hausse de + 2 % alors que le hold (rapport recettes/enjeux) se dégrade légèrement pour s'établir à 17,5 % contre 18,3 % pour l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont :

- ◆ le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les jeux européens. Au cours de l'exercice 2024/2025, les recettes jeux de table de l'établissement ont diminué de - 5,8 millions d'euros soit - 7 % par rapport à l'exercice précédent. La baisse de l'activité du Casino de Monte-Carlo est principalement due à une diminution des recettes de Punto Banco de - 5,5 millions d'euros et de Texas Hold'em Ultimate de - 3,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Les recettes de la Roulette Anglaise affichent une progression significative de + 14,1 millions d'euros et compensent ainsi la diminution des recettes constatée sur la Roulette Européenne de - 12,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent ;
- ◆ l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 3,3 millions d'euros pour l'exercice, en baisse de - 0,9 million d'euros par rapport à l'exercice passé.

Le secteur des **appareils automatiques** présente un léger recul de son activité avec un chiffre d'affaires de 110,3 millions d'euros sur l'exercice 2024/2025 contre 111,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de - 1,4 million d'euros (- 1 %).

Conséquence d'une baisse de la fréquentation de la clientèle High Rollers constatée sur l'exercice 2024/2025, le chiffre d'affaires des appareils automatiques du Casino de Monte-Carlo diminue de 11,1 millions d'euros.

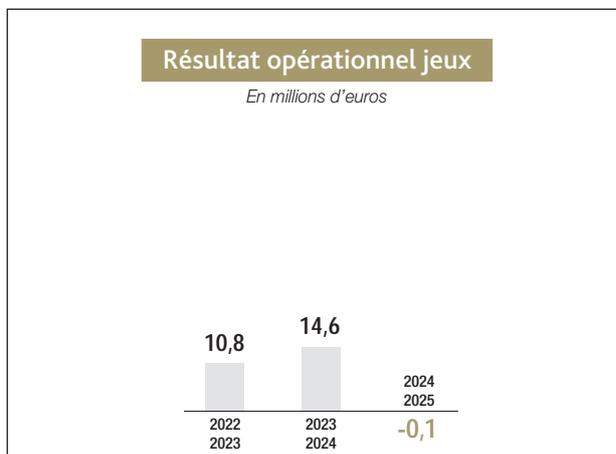
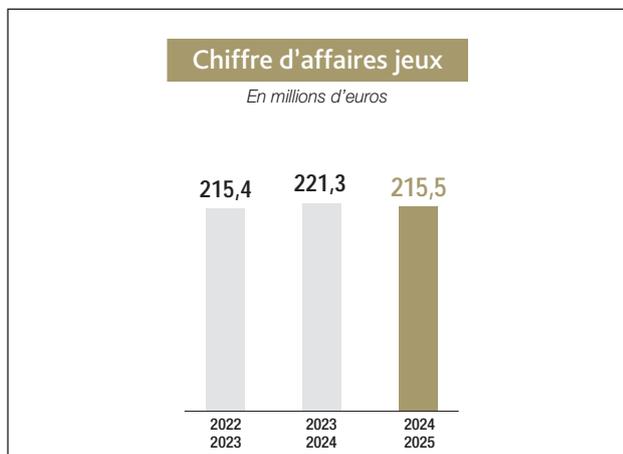
Le chiffre d'affaires du Casino Café de Paris est en nette progression rapport à l'exercice précédent de + 9,7 millions d'euros. La croissance du volume des mises enregistrées est le résultat d'une activité marketing régulière et ciblée, qui a engendré une hausse de la fréquentation du Casino Café de Paris.

Les recettes des **autres activités** s'établissent à 19,7 millions d'euros, en augmentation de + 2,4 millions d'euros par rapport à l'an passé soit + 14 %. Cette hausse significative concerne principalement les recettes perçues aux entrées du Casino de Monte-Carlo avec un chiffre d'affaires de 7,0 millions d'euros, en croissance de + 1,1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent, et l'activité restauration avec un chiffre d'affaires de 9,3 millions d'euros, en progression de + 0,4 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de l'activité « Gift Shop » s'établit à 1,8 million d'euros, en progression également de + 0,3 million d'euros par rapport à l'exercice 2023/2024, en lien direct avec la hausse d'attractivité et de fréquentation du Casino de Monte-Carlo.

Pour l'**ensemble du secteur jeux**, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à 6,9 millions d'euros pour l'exercice 2024/2025 contre un profit de 21,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de - 14,3 millions d'euros.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le résultat opérationnel du secteur jeux s'affiche légèrement en déficit à - 0,1 million d'euros pour l'exercice 2024/2025 contre un profit de 14,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

La baisse des résultats du secteur jeux s'explique principalement par la diminution des recettes constatée sur les deux activités principales du secteur, et notamment sur les jeux de table, dont l'activité est particulièrement sensible à l'évolution de l'aléa.



SECTEUR HÔTELIER

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 399,9 millions d'euros contre 345,1 millions d'euros en 2023/2024, en progression de 54,9 millions d'euros.

Malgré un contexte économique et géopolitique toujours incertain, le secteur hôtelier affiche une progression significative de son activité marquée par la réalisation d'une saison estivale particulièrement favorable, des fêtes de fin d'année réussies, et les contributions de l'ouverture du restaurant Amazónico Monte-Carlo le 4 avril 2024, ainsi que de l'impact année pleine de la réouverture de la brasserie Café de Paris Monte-Carlo en novembre 2023.

La croissance du secteur hôtelier, soit + 54,9 millions d'euros, se décompose principalement ainsi :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'établit à 103,5 millions d'euros, en amélioration de + 13,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, avec une augmentation de l'activité hébergement portée par la croissance combinée du taux d'occupation et des prix moyens. Les recettes restauration de l'hôtel s'inscrivent également en progression par rapport à 2023/2024, portées par le retour d'une activité banquets soutenue ;

- l'ouverture, le 4 avril 2024, du restaurant Amazónico Monte-Carlo, situé sur le rooftop du nouveau Café de Paris permet de générer des recettes additionnelles de + 20,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Avec près de 106 000 couverts servis au cours de ce premier exercice d'exploitation, le concept offrant une expérience gourmande et festive s'avère être un franc succès ;
- le Café de Paris enregistre également une progression significative de son chiffre d'affaires qui s'établit à 24,7 millions d'euros, en croissance de + 8,6 millions d'euros par rapport à l'exercice 2023/2024, en raison de l'impact année pleine du « nouveau » Café de Paris inauguré, pour mémoire, le 14 novembre 2023 ;
- le chiffre d'affaires de l'Hôtel Hermitage s'établit à 66,1 millions d'euros, en amélioration de + 5,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, avec une augmentation de l'activité hébergement portée par la croissance des prix moyens. Les recettes restauration s'inscrivent également en progression par rapport à 2023/2024 portées par l'ouverture du restaurant L'Abysses des chefs Yannick Alléno et Yasunari Okazaki, distingués le 31 mars 2025 par l'obtention de deux étoiles au Guide Michelin après seulement huit mois d'activité.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros)	2022/2023	2023/2024	2024/2025	% évol.
45 % Hébergement	152,6	164,3	180,1	10 %
44 % Restauration	133,4	142,2	176,7	24 %
11 % Autres	39,1	38,6	43,2	12 %
100 % TOTAL SECTEUR HÔTELIER	325,1	345,1	399,9	16 %

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe S.B.M. s'établit à 180,1 millions d'euros contre 164,3 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024.

L'activité hébergement est en croissance de + 10 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution favorable de l'activité

hébergement concerne les 5 établissements du Groupe S.B.M., qui ont notamment bénéficié d'une activité estivale soutenue ainsi que du retour de la clientèle groupes et affaires sur l'arrière-saison. L'évolution positive du prix moyen (+ 5 %) est ainsi combinée à une hausse de fréquentation du même ordre au cumul des 5 hôtels.

Examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2024/2025

Présentation des résultats de l'exercice 2024/2025

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- ◆ le taux d'occupation s'établit à 62 %, en progression de + 3 points par rapport à l'exercice 2023/2024, bénéficiant d'une hausse de fréquentation particulièrement notable sur le second semestre d'exploitation, avec une activité du segment Groupe en forte croissance ;
- ◆ les prix moyens hébergement progressent de + 5 % au cumul des cinq établissements, traduisant une stratégie axée sur une hausse de la tarification sur l'ensemble des catégories de chambres en période estivale et une politique plus portée sur la fréquentation et l'attractivité en arrière et basse saison ;
- ◆ enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique reste proche de l'an passé, la part de la clientèle française restant majoritaire avec 20 % du marché. Les clientèles Américaine et Russe représentent respectivement 17 % et 11 % de la clientèle Resort. Il convient de noter par rapport à l'exercice précédent un léger recul de la clientèle européenne au profit de la clientèle américaine.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 176,7 millions d'euros contre 142,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 34,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2023/2024. Cette évolution significative provient essentiellement de l'ouverture du restaurant Amazónico Monte-Carlo le 4 avril 2024 et de l'impact année pleine de la réouverture de la brasserie Café de Paris Monte-Carlo en novembre 2023. La contribution de ces établissements génère une croissance de chiffre d'affaires de respectivement + 20,1 millions d'euros et + 8,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis sur l'exercice 2024/2025 dépasse désormais le million, soit une augmentation de + 222 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent (+ 25 %). Le restaurant Amazónico Monte-Carlo, franc succès dès son ouverture, représente à lui seul près de 106 000 couverts servis et le Café de Paris, désormais

en pleine configuration depuis le 14 novembre 2023 affiche une hausse de + 78 000 couverts par rapport à l'an passé. À périmètre constant, la fréquentation progresse aussi dans d'autres établissements du Resort, avec notamment le retour d'une activité banquets soutenue, l'ouverture du restaurant L'Abysses à l'Hôtel Hermitage en juillet 2024 et plus récemment l'ouverture du restaurant britannique Marlow au cœur du quartier Mareterra en janvier 2025.

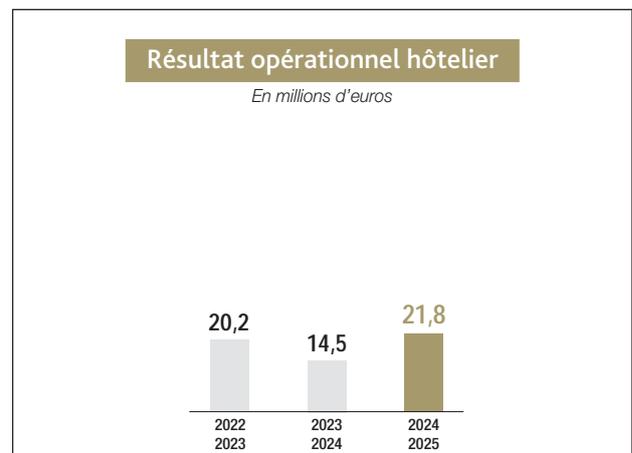
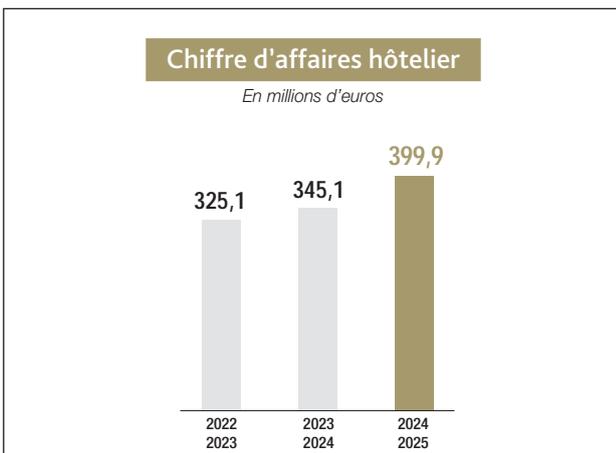
Tous établissements confondus, le prix moyen par couvert augmente de + 5 % par rapport à l'exercice précédent, essentiellement du fait d'une évolution du mix de fréquentation des différents établissements et des récentes ouvertures.

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires de 43,2 millions d'euros pour l'exercice 2024/2025, comparé à 38,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, en hausse de + 12 %.

Pour l'**ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 65,1 millions d'euros pour l'exercice 2024/2025 contre 52,8 millions d'euros pour 2023/2024, en hausse de + 12,3 millions d'euros.

Les résultats du secteur hôtelier sont favorablement impactés par l'évolution significative de l'activité, mais également par un pilotage des dépenses et un contrôle accru des coûts tout au long de l'année. Compte tenu de l'ouverture de plusieurs concepts de restauration au cours de l'exercice 2024/2025, il est à noter une progression des frais de personnel, conséquence directe de l'augmentation des effectifs du secteur hôtelier de + 11 % par rapport à l'exercice précédent et en lien avec l'augmentation de l'activité et la recherche permanente de l'excellence dans la qualité de service.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel de 21,8 millions d'euros pour l'exercice 2024/2025 contre un résultat de 14,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 149,9 millions d'euros pour l'exercice 2024/2025 contre 135,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de + 11 %.

Chiffre d'affaires locatif

(en millions d'euros)

	2022/2023	2023/2024	2024/2025	% évol.
60 % Locatif commercial	73,4	79,8	90,3	13 %
40 % Locatif résidentiel	51,4	55,6	59,6	7 %
100 % TOTAL SECTEUR LOCATIF	124,8	135,4	149,9	11 %

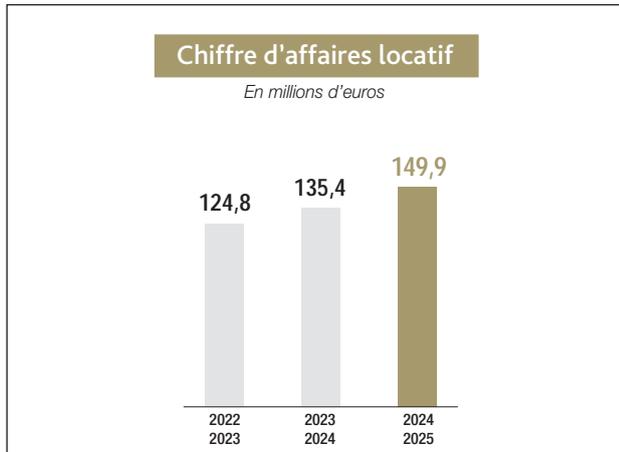
Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux, enregistre un chiffre d'affaires de 90,3 millions d'euros pour l'exercice 2024/2025 contre 79,8 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette hausse de + 13 % est principalement la conséquence de la mise en location progressive des nouveaux espaces commerciaux disponibles au complexe rénové du Café de Paris, de l'application contractuelle des indexations de loyers des boutiques et de la poursuite de la mise en location des derniers espaces de bureaux au One Monte-Carlo.

Le chiffre d'affaires du segment **locatif résidentiel** s'établit à 59,6 millions d'euros, en progression de + 3,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance de + 7 %

provient essentiellement de la mise en location des derniers appartements disponibles du One Monte-Carlo, de l'optimisation des périodes de vacances et de l'application contractuelle des indexations de loyers sur l'ensemble du parc locatif.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour l'**ensemble du secteur locatif**, s'établit à 134 millions d'euros pour l'exercice 2024/2025 contre 121,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de + 12,8 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 111,1 millions d'euros contre 99,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de + 11,4 millions d'euros.



6.1.3 Résultats consolidés 2024/2025

Le tableau ci-après présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 31 mars 2025 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023/2024	Exercice 2024/2025
Produits des activités ordinaires	703 999	768 025
Achats consommés	(67 363)	(79 006)
Autres charges externes	(144 603)	(160 771)
Impôts, taxes et versements assimilés	(32 901)	(32 338)
Charges de personnel	(312 596)	(335 249)
Amortissements	(75 930)	(83 573)
Autres produits et charges opérationnels	3 007	(2 595)
Résultat opérationnel	73 613	74 493
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6 701	5 158
Coût de l'endettement financier brut	(1 623)	(2 081)
Coût de l'endettement financier net	5 078	3 077
Autres produits et charges financiers	25 253	32 564
Charges d'impôt	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	103 944	110 134
dont résultat net consolidé part du Groupe	103 944	110 134
dont résultat net consolidé part des minoritaires	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	4,24	4,49
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	4,24	4,49

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023/2024	Exercice 2024/2025
Résultat net consolidé	103 944	110 134
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	(1 917)	(1 574)
♦ Réévaluation d'actifs financiers	(14 875)	4 250
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	(485)	-
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	86 667	112 809
dont résultat global part du Groupe	86 667	112 809
dont résultat global part des minoritaires	-	-

Les « Achats consommés » et les « Autres charges externes » augmentent respectivement de 11,6 millions d'euros et 16,2 millions d'euros en relation avec la croissance de l'activité.

La diminution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de la diminution de la redevance des jeux, en lien avec l'activité sur ce secteur, tel que décrit en 4.1.2.

L'augmentation de la rubrique « Charges de personnel » de 22,7 millions d'euros s'explique principalement par une augmentation des frais de personnel du secteur hôtelier de 19,2 millions d'euros, en lien avec la réouverture du Café de Paris, l'ouverture du restaurant Amazónico, et la croissance de l'activité.

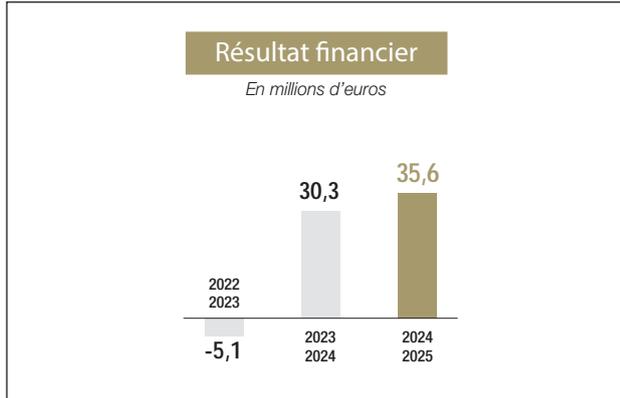
Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une hausse de 7,6 millions d'euros en lien avec une reprise des investissements, qui avaient fait l'objet d'un contrôle strict pendant la crise sanitaire, et l'impact en année pleine de la mise en service du Café de Paris.

Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. s'établit en bénéfice de + 74,5 millions d'euros contre un bénéfice + 73,6 millions d'euros, soit une augmentation de 0,9 million d'euros.

Les secteurs hôtelier et locatif présentent des progressions significatives de leur résultat opérationnel, respectivement de 7,3 millions d'euros et 11,4 millions d'euros. Ces bons résultats font plus que compenser le recul du résultat opérationnel du secteur jeux de 14,7 millions d'euros.



Le **résultat financier** de l'exercice 2024/2025 présente un bénéfice de 35,6 millions d'euros contre un bénéfice de 30,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement une augmentation des produits des activités de placement (actifs financiers et trésorerie). Les dividendes reçus de la participation dans Banijay Group (ex-FL Entertainment) s'élèvent à 14,9 millions d'euros sur l'exercice 2024/2025 contre 15,3 millions d'euros sur l'exercice précédent.



Le Groupe S.B.M. ne consolide plus de société par mise en équivalence sur l'exercice 2023/2024 et sur l'exercice 2024/2025.



Enfin, il est rappelé que le Groupe S.B.M. détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betclit Everest Group (« BEG »), groupe de jeux en ligne.

Le Groupe S.B.M., au travers de sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., a transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société Betclit Everest Group à la société FL Entertainment, renommé Banijay Group par l'Assemblée Générale de ses actionnaires le 23 mai 2024.

L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire, et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques de cette société. Cette opération s'était traduite par la constatation d'un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023. Le Groupe S.B.M. avait par ailleurs enregistré au cours de l'exercice 2022/2023 une quote-part de résultat positive de 15,6 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat revenant au Groupe S.B.M. pour la période antérieure à l'apport/cession, soit la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022. Ainsi, la consolidation de la participation que le Groupe S.B.M. détenait dans Betclit Everest Group avait engendré une contribution positive aux résultats consolidés du Groupe S.B.M. de + 829,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023.

Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en profit de 110,1 millions d'euros contre un profit de 103,9 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024.



6.1.4 Bilan consolidé au 31 mars 2025

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2024	31 mars 2025
Goodwill	32	32
Immobilisations incorporelles	12 508	19 178
Immobilisations corporelles	1 186 557	1 202 969
Droits d'utilisation	5 694	15 213
Actifs financiers non courants	579 931	559 631
Total actif non courant	1 784 722	1 797 023
Stocks	18 053	19 434
Clients	34 149	32 813
Autres débiteurs	29 173	32 485
Autres actifs financiers	165 324	156 456
Trésorerie et équivalents de trésorerie	69 743	153 784
Total actif courant	316 442	394 972
TOTAL DE L'ACTIF	2 101 165	2 191 995

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2024	31 mars 2025
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Réserves	1 223 676	1 293 521
Résultat de l'exercice	103 944	110 134
Capitaux propres – Part du Groupe	1 566 788	1 642 822
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	1 566 788	1 642 822
Emprunts et passifs financiers	15 134	16 104
Dettes de location	3 136	12 280
Avantages du personnel	35 523	36 395
Provisions	3 286	2 382
Autres passifs	154 154	132 227
Total passif non courant	211 232	199 388
Fournisseurs	38 616	44 595
Passifs sur contrats	44 102	48 286
Autres créditeurs	219 486	234 797
Provisions	3 361	3 619
Dettes de location	2 754	3 352
Passifs financiers	14 825	15 135
Total passif courant	323 145	349 785
TOTAL DU PASSIF	2 101 165	2 191 995

6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2024/2025

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023/2024	Exercice 2024/2025
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du Groupe	103 944	110 134
Part des intérêts minoritaires	-	-
Amortissements	75 930	83 573
Produits des autres actifs financiers	(23 905)	(30 355)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(150)	(150)
Variation des provisions	(1 269)	(1 348)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(1 245)	(2 496)
Autres charges et produits calculés	39	519
Plus et moins-values de cession	(398)	642
Capacité d'autofinancement	152 946	160 519
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	(5 222)	(2 927)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	147 724	157 593
Impôt versé	-	-
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	13 445	(2 314)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	161 169	155 279
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(107 506)	(101 587)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	965	165
Incidences des variations de périmètre	(86 123)	-
Variation des prêts et avances consentis	(341)	40 411
Variation des placements et autres actifs financiers	(42 739)	10 845
Dividendes reçus de participations non consolidées	15 300	14 875
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(220 444)	(35 290)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(29 545)	(36 900)
Apports des minoritaires et variations de périmètre	-	-
Augmentation de capital	-	-
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	(101 534)	1 281
Remboursement des dettes locatives	(3 120)	(3 405)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	4 464	2 927
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(129 735)	(36 097)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(189 010)	83 891
Trésorerie à l'ouverture	258 897	69 743
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	(144)	150
Trésorerie à la clôture	69 743	153 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	69 743	153 784
Banques – Passif	-	-

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt s'établit à + 157,6 millions d'euros, en hausse de 9,9 millions d'euros par rapport à l'exercice 2023/2024. Cette variation par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par une augmentation du résultat opérationnel avant amortissements de 8,5 millions d'euros.

Après la prise en compte du besoin en fonds de roulement, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 155,3 millions d'euros contre 161,2 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement du Groupe S.B.M. s'établissent à - 35,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2024/2025 contre - 220,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2023/2024.

La poursuite du programme d'**investissement** (voir chapitre 6.2.1 – « Investissements réalisés ») a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 101,6 millions d'euros contre 107,5 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024. Avec l'acquisition du Palace des Neiges en octobre 2023, le décaissement lié aux incidences des variations de périmètre s'était élevé à 86,1 millions d'euros, soit un décaissement total pour les investissements de 193,6 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024.

La variation des prêts et avances consentis de 40,4 millions d'euros sur l'exercice 2024/2025 concerne principalement le remboursement du crédit-vendeur de 36,5 millions d'euros (hors intérêts) accordé lors de l'apport/cession de BEG le 1^{er} juillet 2022.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont également constitués par les dividendes reçus de la participation dans Banijay Groupe (ex-FL Entertainment) de 14,9 millions d'euros sur l'exercice 2024/2025 et 15,3 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement du Groupe S.B.M. ressortent à - 36,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2024/2025 contre - 129,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2023/2024.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement pour l'exercice 2024/2025 résultent principalement du versement d'un dividende de 1,50 euro par action accordé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 septembre 2024.

Au 31 mars 2025, le Groupe S.B.M. est en situation de **trésorerie nette positive** de 186,3 millions d'euros contre une trésorerie nette positive de 68,9 millions d'euros au 31 mars 2024. La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période augmentée des dépôts à terme dont l'échéance est comprise entre 3 et 6 mois à la date de souscription et les dettes relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit et aux émissions de titres de créances négociables à court terme (NEU CP).

L'augmentation de la trésorerie nette par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la volonté du Groupe S.B.M. de diminuer les placements supérieurs à 6 mois par rapport à l'exercice précédent, afin de préparer le financement des travaux de rénovation du Palace des Neiges.

La dette de 0,4 million d'euros au 31 mars 2025 correspond à deux emprunts qui avaient été contractés par la société Palace des Neiges, remboursés mensuellement, les deux dernières échéances étant prévues en mai et juin 2026.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Dans le cadre de ce programme et depuis sa mise en place, l'encours d'émission de titres a représenté jusqu'à 110 millions d'euros. Au 31 mars 2025, la Société n'a plus de titres émis dans le cadre de ce programme, qui reste néanmoins en place en cas de besoin.

Par ailleurs, une partie de la trésorerie reçue dans le cadre de l'apport/cession de BEG le 30 juin 2023 a fait l'objet de placements en actifs financiers pour un montant total de 316,6 millions d'euros au 31 mars 2024 et 289 millions d'euros au 31 mars 2025, ces placements n'étant pas inclus dans la définition de la trésorerie nette.

6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère <i>(en millions d'euros)</i>	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Écart <i>(en millions d'euros)</i>
Chiffre d'affaires	611,8	632,4	697,7	65,3
Résultat Brut d'Exploitation	128,1	127,6	138,7	11,0
Amortissements	(66,5)	(68,9)	(75,0)	(6,1)
Résultat opérationnel	61,5	58,7	63,7	4,9
Résultat financier	(0,7)	13,0	245,9	232,9
Résultat exceptionnel	0,4		(1,3)	(1,3)
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	61,2	71,8	308,3	236,5

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2024/2025 s'élève à 697,7 millions d'euros contre 632,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 65,3 millions d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en bénéfice 63,7 millions d'euros contre un bénéfice de 58,7 millions d'euros en 2023/2024.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre notamment les charges financières sur les contrats de crédits, les produits de placement et les produits financiers perçus par la Société au titre des financements apportés à ses filiales ainsi que les dividendes reçus de ses filiales, ces deux derniers étant annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M. Le résultat financier enregistre également des provisions intra-groupe éliminées dans les comptes consolidés.

Le résultat financier de l'exercice 2024/2025 est en bénéfice de 245,9 millions d'euros contre un résultat financier de 13 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024.

Le résultat financier de l'exercice 2024/2025 est favorablement impacté par le rachat par Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., filiale à 100 % de la Société, d'obligations convertibles émises en 2009 pour un montant de 339 millions d'euros. Ce rachat se traduit par un produit financier dans les comptes de la Société de 218,1 millions d'euros.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2024/2025 s'établit en perte de - 1,3 million d'euros et correspond principalement à une provision couvrant les capitaux propres négatifs de la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo, société détenue à 100 %.

RÉSULTAT NET

Le résultat net social de l'exercice 2024/2025 s'élève à + 308,3 millions d'euros contre un bénéfice de + 71,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Les opérations, intervenues directement ou indirectement, entre la Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2024/2025, ou la Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

- ◆ les opérations traitées avec les filiales de la Société :
 - ◆ la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.),
 - ◆ la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
 - ◆ la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
 - ◆ la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
 - ◆ la MC Financial Company (MCFC),
 - ◆ la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
 - ◆ la Société Civile Immobilière de l'Hermitage,
 - ◆ la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
 - ◆ la Société Monte-Carlo SBM Singapore, PTE Ltd,
 - ◆ la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International,
 - ◆ la SARL Café Grand Prix,
 - ◆ la SAS Rocalpin,
 - ◆ la SAS Le Palace des Neiges,
 - ◆ la SAS Flocon Courchevel ;
- ◆ ainsi que, dans des conditions normales de marché :
 - ◆ les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire minoritaire, notamment la location des installations du Monte-Carlo Country Club dont la Société est propriétaire durant la durée du Rolex Monte-Carlo Masters,
 - ◆ les achats de marchandises auprès des filiales du groupe LVMH, dont Monsieur Nicolas Bazire est administrateur,
 - ◆ les locations immobilières et les cessions de baux commerciaux à des filiales du Groupe LVMH dont Monsieur Nicolas Bazire est administrateur,
 - ◆ les achats de prestations de services auprès de Monaco Digital dont Monsieur Stéphane Valeri est actionnaire minoritaire et administrateur,
 - ◆ les achats d'électricité et de prestations de services auprès de la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG) dont Madame Marie-Pierre Gramaglia a été administratrice jusqu'en juin 2024,
 - ◆ les achats de services auprès de filiales de la société Ducasse Développement dont Monsieur Christophe Navarre est actionnaire minoritaire et administrateur,
 - ◆ les ventes de prestations au Grimaldi Forum dont Madame Rougaignon-Vernin est administratrice.

6.2 Investissements et perspectives

6.2.1 Investissements réalisés

Le montant total facturé sur l'exercice s'élève à 104,3 millions d'euros contre 243,8 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 et 98 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023, soit un total de 446,1 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-après, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Le montant des investissements de ces trois dernières années a été financé sur les fonds propres du Groupe S.B.M.

Investissements (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2023	Exercice clos le 31 mars 2024	Exercice clos le 31 mars 2025
Secteur jeux	5 500	9 010	8 010
Secteur hôtelier	29 582	68 414	63 479
Secteur locatif	8 967	30 951	11 188
Autres activités et services communs	53 965	135 410	21 639
TOTAL	98 013	243 788	104 316

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 22,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Le Groupe S.B.M. avait également entrepris un programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo dont la réalisation était prévue sur plusieurs exercices, avec pour objectif de mieux répondre aux attentes de la clientèle. Ces travaux ont été finalisés au cours de l'exercice 2024/2025. Ils ont porté notamment sur la mise en lumière des salles Europe et Renaissance du Casino, afin d'apporter à chaque salle une atmosphère qui corresponde aux attentes des clients venant s'y distraire, et de rendre les espaces plus chaleureux grâce à des jeux de lumière. Ont été réalisés des travaux dans l'Atrium du Casino avec la création d'une boutique et le réaménagement du Bar Rotonde, et dans la salle Médecin, plus particulièrement sa terrasse où sont créés des salons privés destinés à l'accueil d'une clientèle de High Rollers, dont le salon « 1889 » ouvert en octobre 2020 (salon ultra-privé pour les High Rollers), ainsi que la refonte du Grand Change, de la Caisse Centrale dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau parcours à destination de la clientèle des Fun Players, la création de nouveaux guichets aux entrées et des estrades gourmandes dans la salle Europe.

Le montant total investi dans le cadre de ce projet, hors machines à sous, est de 6,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 161,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Outre les travaux courants de rénovation, les autres investissements réalisés ces trois dernières années concernent principalement :

- ◆ d'une part, les travaux du Café de Paris, avec la création de deux étages dont un rooftop unique en Principauté de Monaco ainsi que plusieurs boutiques de luxe (près de 800 m² supplémentaires) et la création d'un nouveau restaurant Amazónico, concept brésilien-latino, déjà présent à Madrid, Dubaï et Londres. L'inauguration du Café de Paris a eu lieu le 22 novembre 2023, en présence de L.L.A.A.S.S. le Prince Albert II et la Princesse Charlène de Monaco. Le montant des investissements comptabilisés dans le secteur hôtelier au titre de ce projet s'élève à 67,7 millions d'euros, dont 3,2 millions d'euros sur l'exercice 2024/2025 ;
- ◆ d'autre part le projet de rénovation des chambres de l'Hôtel Hermitage et du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, dont la réalisation est prévue sur plusieurs exercices. Pour la saison 2025/2026, à l'Hôtel Hermitage, 24 chambres rénovées et 20 chambres transformées en 10 suites seront disponibles. Au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, cette rénovation, dont l'objectif est de réaffirmer l'identité de l'établissement, concernera 42 chambres, 6 juniors suites et 19 suites pour la saison à venir. Le montant total de ces travaux s'élève à 28 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, dont 27,5 millions d'euros sur l'exercice 2024/2025 ;

- ◆ et enfin les travaux du restaurant Marlow dans le nouveau quartier Mareterra, qui rend hommage à l'élégance d'outre-Manche. L'artiste architecte et architecte d'intérieur Hugo Toro a imaginé un décor à 360 degrés entièrement dessiné sur mesure, de l'architecture aux luminaires en passant par le mobilier, les poignées de portes. L'univers victorien et son architecture boisée se mêlent aux motifs d'inspiration corallienne. Le montant total des investissements comptabilisés au titre de ce projet s'élève à 5,7 millions d'euros, dont 5,5 millions d'euros sur l'exercice 2024/2025.

Au cumul de l'ensemble du secteur hôtelier, le montant des investissements réalisés en 2024/2025 s'élève à 63,5 millions d'euros.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a fait l'objet d'investissements à hauteur de 51,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Outre les travaux courants de rénovation ou d'amélioration du parc immobilier, les investissements principaux réalisés sur ce secteur concernent :

- ◆ le projet de surélévation de l'immeuble Aigue-Marine. Le montant des investissements réalisés au titre de ce projet au cumul des trois derniers exercices s'élève à 12,8 millions d'euros, dont 2,7 millions d'euros sur l'exercice 2024/2025 ;
- ◆ les travaux relatifs aux nouvelles boutiques du Café de Paris pour un montant de 8,7 millions d'euros au cumul des exercices 2023/2024 et 2024/2025 ;

- ◆ des investissements immobiliers en Principauté de Monaco et dans les communes limitrophes pour un montant total de 17,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 211 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

Les investissements principaux des trois derniers exercices concernent l'acquisition du Palace des Neiges à Courchevel, comptabilisé en autres activités et services communs compte tenu de l'exploitation de l'hôtel par l'ancien propriétaire pendant la saison hivernale 2023/2024 au travers d'un contrat de location-gérance, et pendant les travaux en vue d'une importante rénovation, et l'achat d'espaces de bureaux dans l'immeuble Aigue-Marine, immeuble où sont déjà regroupés les services du siège administratif du Groupe S.B.M., pour un montant 57,2 millions d'euros.

Les autres investissements concernent notamment la réalisation d'importants travaux au Monte-Carlo Country Club, des travaux en cours à Beausoleil afin de construire un immeuble pour agrandir le parc locatif dédié aux saisonniers, et la mise en œuvre de nouveaux logiciels et systèmes de gestion dans le cadre du schéma directeur informatique, qui prévoit notamment l'amélioration de l'expérience client, la sécurisation des systèmes d'information, le renouvellement des systèmes de gestion financière et la modernisation des infrastructures informatiques.

6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2025 seront poursuivis en 2025/2026 dans le cadre du programme d'investissement défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets sont les travaux du Palace des Neiges, décliné sous sa nouvelle marque Monte-Carlo One – Courchevel, la poursuite de la rénovation des chambres de l'Hôtel Hermitage et du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, et la poursuite des projets dans le cadre du schéma directeur informatique, toujours en cours au 31 mars 2025.

PERSPECTIVES

La mise en valeur du patrimoine immobilier constitue un axe de développement essentiel pour le Groupe S.B.M.

En 2023/2024, le Groupe S.B.M. a amorcé son développement international avec l'acquisition du Palace des Neiges à Courchevel, en vue d'une importante rénovation pour y faire vivre prochainement tout le savoir-faire et toute l'expertise du Groupe S.B.M. en matière d'hôtellerie et de restauration.

Le Groupe S.B.M. a également pour volonté d'exporter à l'international des marques créées par le Groupe en Principauté de Monaco, notamment Café de Paris Monte-Carlo et Monte-Carlo One – Hotels & Residences.

Le transfert, le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, de l'intégralité de la participation de 47,30 % dans BEG à la société FL Entertainment, renommé Banijay Group par l'Assemblée Générale de ses actionnaires le 23 mai 2024 donne les moyens financiers au Groupe S.B.M. de poursuivre sa stratégie de développement en Principauté de Monaco et à l'international.



Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

Conception & réalisation  Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Casinos

Casino de Monte-Carlo
Casino Café de Paris

Hôtellerie, restauration et activités balnéaires

Hôtel de Paris Monte-Carlo
Hôtel Hermitage Monte-Carlo
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort
Monte-Carlo Beach
Le Méridien Beach Plaza
Café de Paris Monte-Carlo
Buddha Bar Monte-Carlo
Coya Monte-Carlo
Mada One
Amazónico Monte-Carlo
Jimmy'z Monte-Carlo
La Rascasse
Thermes Marins Monte-Carlo
Monte-Carlo Beach Club

Résidentiel

One Monte-Carlo
La Résidence du Sporting
Les Villas du Sporting
Le Balmoral
Villa La Vigie

Shopping, spectacle et activités sportives

Promenade Monte-Carlo Shopping
Salle Garnier – Opéra de Monte-Carlo
Sporting Monte-Carlo – Salle des Étoiles
Monte-Carlo Country Club
Monte-Carlo Golf Club

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers à Monaco
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
Principauté de Monaco

www.montecarlosbm.com